

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE**

\*\*\*\*\*

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 31/26**

\*\*\*\*\*

**TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE**

De : Attaché principal

Madame le Maire de Villasavary

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 20 janvier 2025,

**ARRÊTONS :**

**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Attaché principal est fixé comme suit pour l'année 2026

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) AVERSENQ Stéphanie 2) 3) 4) 5)	Attaché territorial – échelon 7	20/07/2026

	Nombre de Femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

**Article 2 :** La Secrétaire Générale de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au **Président du Centre de Gestion de la FPT de l'Aude** pour publicité,
- notifié aux intéressés.

Fait à Villasavary, le 04/03/2026

**Madame le Maire,  
Sarah DANJOU**

Madame le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le ...21/03/2026.....

Signature de l'agent :

